

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT – Nomination de Julia Thebault Laurier

VU l'avis favorable du Bureau ;

VU l'avis favorable du Conseil d'Administration.

Le Président,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le Président de l'Association des Jeunes Élus de France nomme Madame Julia THEBAULT-LAURIER : **Directrice de la Communication de l'Association des Jeunes Élus de France.**

Article 2 :

Madame Julia THEBAULT-LAURIER sera rattachée à la **Direction de la Communication et des Relations Extérieures.**

Article 3 :

Madame Julia THEBAULT-LAURIER sera placée sous l'autorité de la Direction Générale et du Directeur de Cabinet du Président, ainsi que sous l'autorité du Président et du Premier Vice-Président de l'AJEF.

Article 4 :

Le présent arrêté peut être déféré devant le Conseil d'Administration dans un délai de 3 semaines à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au JD-AJEF.

Article 6 :

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Premier Vice-Président ;
- Madame la Trésorière ;
- Mesdames & Messieurs les membres du Conseil d'Administration ;
- Monsieur le Directeur de Cabinet du Président.

Fait pour valoir ce que de droit ;

Fait à Saint-Brieuc, le **17 JUIL. 2021**

Le Président,
Antonin MAHÉ

